



## Garantie produit pour applications en extérieur

1. HIMACS, pierre acrylique de LX Hausys, a souvent été choisi pour des conceptions, projets et œuvres architecturales d'intérieur en raison de ses propriétés et avantages uniques. Avec l'augmentation de l'intérêt et de la demande des architectes pour de nouvelles applications en extérieur, LX Hausys a réalisé des tests pour évaluer la possibilité d'utiliser HIMACS sur la façade d'un bâtiment.

2. Le test s'est attaché à déceler un éventuel changement de couleur lors de l'utilisation de HIMACS en façade. Bien que HIMACS affiche une bonne résistance aux rayons UV en général, le degré de changement de couleur peut varier selon les modèles en fonction du type et de la quantité de pigments, et d'autres ingrédients contenus dans les différents modèles. Les coloris HIMACS recommandés pour les applications extérieures sont regroupés en 2 catégories de performances.

Groupe 1 : Les couleurs suivantes varient de 5 unités  $\Delta E$  ou moins en 10 ans, dans des conditions normales et prévisibles.

Code	Coloris	Code	Coloris	Code	Coloris
S002	<b>Almond</b>	S928	<b>Alpine White Ultra-Thermoforming</b>	G038	<b>Sea Oat Quartz</b>
S009	<b>Cream</b>	G002	<b>Grey Sand</b>	G048	<b>Beach Sand</b>
S028	<b>Alpine White</b>	G004	<b>White Quartz</b>	S302	<b>Opal</b>
S728	<b>Alpine White-FR</b>	S029	<b>Ivory White</b>	S034	<b>Diamond White</b>
S828	<b>Alpine White-UV+</b>	G034	<b>Arctic Granite</b>		

Groupe 2 : Les couleurs suivantes varient de 6 unités  $\Delta E$  ou plus en 10, dans des conditions normales et prévisibles.

Code	Coloris	Code	Coloris	Code	Coloris
S001	<b>Satin White</b>	S108	<b>Marta Grey</b>	G015	<b>Midnight Pearl</b>
S005	<b>Grey</b>	S109	<b>Steel Grey</b>	G050	<b>Tapioca Pearl</b>
S006	<b>Arctic White</b>	S111	<b>Dark Night</b>	G063	<b>Allspice Quartz</b>
S022	<b>Black</b>	S115	<b>Deep Indigo</b>	G074	<b>Mocha Granite</b>
S025	<b>Fiery Red</b>	S116	<b>Festival Pink</b>	G100	<b>Peanut Butter</b>
S026	<b>Banana</b>	S117	<b>Midnight Grey</b>	G101	<b>Crystal Beige</b>
S027	<b>Orange</b>	S201	<b>Nougat Cream</b>	G105	<b>Brown Pearl</b>
S100	<b>Coffee Brown</b>	S203	<b>Sky Blue</b>	G107	<b>Pebble Pearl</b>
S102	<b>Babylon Beige</b>	S212	<b>Light Green</b>	G108	<b>Lunar Sand</b>
S103	<b>Concrete Grey</b>	G007	<b>Platinum Granite</b>	S303	<b>Sapphire</b>
S104	<b>Toffee Brown</b>	G009	<b>Black Sand</b>	S304	<b>Ruby</b>
S106	<b>Lemon squash</b>	G010	<b>Black Pearl</b>	S305	<b>Emerald</b>

3. La perte de brillance ne dépassera pas 40 % sur la finition mate et la couleur ne suintera pas plus de la valeur Delta indiquée pendant

les 10 premières années suivant l'application initiale. En outre, LX Hausys garantit que l'offre de coloris HIMACS ne subira pas d'écaillage, de gonflement et de délaminage au cours des 20 premières années suivant la fin de l'application, à condition que le produit ait été stocké, manipulé, appliqué et entretenu conformément aux instructions techniques de LX Hausys et à tous les codes du bâtiment en vigueur.

4. Durant la période susmentionnée, si un panneau en façade HIMACS (avec une réalisation conforme aux normes de construction européennes locales ou nationales requises) devait montrer des signes d'anomalies (sous réserve de toutes les restrictions énoncées par la présente), LX Hausys assurera, à son gré, soit un remplacement gratuit des panneaux de façade HIMACS, soit un remboursement du prix d'achat initial des panneaux de façade HIMACS pourvu de respecter toutes les conditions susmentionnées de LX Hausys. Pour que LX Hausys agisse en vertu de cette garantie, LX Hausys doit être autorisé à inspecter le produit et à suivre ses procédures de services de garantie. Toutes les décisions relatives à l'existence d'une des conditions ci-dessus, un défaut de fabrication ou affectant en tous cas cette garantie seront prises par LX Hausys, seront définitives et lieront les parties.

5. Cette garantie limitée s'applique uniquement aux défauts qui surviennent dans les dix (10) ans à compter de la date d'installation permanente ou vingt (20) ans dans le cas spécifique d'écaillage, de gonflement et de délaminage des panneaux de façade HIMACS. La garantie limitée ne s'applique que si LX Hausys en a reçu notification par écrit dans les soixante (60) jours après que ces défauts sont apparus ou auraient dû être découverts après une procédure de due diligence.

Si la partie requérante n'informe pas LX Hausys dans le délai prévu, LX Hausys sera automatiquement libéré de toute responsabilité et / ou obligation selon cette garantie limitée. LX Hausys n'accorde aucune garantie expresse ou implicite (y compris, sans restriction, les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier même si cet effet est connu du vendeur ou découlant d'une conduite habituelle ou d'un usage du commerce) concernant le produit. L'acheteur assume tous les risques et la responsabilité liés aux résultats obtenus après l'utilisation de produits couverts par cette garantie limitée, qu'ils soient utilisés seuls ou en combinaison avec d'autres matériaux. La présente garantie ne couvre pas les adhésifs d'assemblage LX Hausys™, elle ne couvre que les produits par plaques HIMACS.

6. Cette garantie ne couvre pas, et LX Hausys décline par la présente, la responsabilité en cas de dommages causés par un mauvais traitement physique ou chimique, des actes de vandalisme, de dommages dus à une chaleur excessive ou une exposition inégale aux intempéries, des incendies, des inondations, des tremblements de terre, des accidents, des guerres, des catastrophes naturelles, une conception ou une installation non conforme des produits LX Hausys, toute application particulière ou une sélection de produits pour un projet ou un design particulier, toutes pièces, composants, mastics d'autres fabricants utilisés avec les produits LX Hausys, ou le manque de performance des produits LX Hausys attribuable à ces éléments.

7. L'obligation de LX Hausys vis-à-vis des termes de la présente se limite uniquement au remboursement du prix d'achat des panneaux de façade HIMACS ou au remplacement des panneaux de façade HIMACS pour lesquels la demande a été faite, à l'exclusion des coûts associés à la fabrication, au remplacement ou à l'installation. En aucun cas, LX Hausys ne sera responsable des dommages spéciaux, indirects, fortuits, punitifs, consécutifs ou autres dommages similaires (incluant, sans restriction, les dommages liés à la perte de bénéfices commerciaux, interruption d'activité ou toute autre perte), qu'ils soient ou non causés par ou le résultat de la négligence de LX Hausys, même si LX Hausys a été avisé de l'éventualité de tels dommages.

8. Cette garantie est la seule garantie limitée réalisée dans le cadre de la vente des panneaux de façade HIMACS utilisés dans les projets de revêtement extérieur. Aucun représentant, agent ni aucune autre personne n'est autorisé à donner ou ne donne de garantie, représentation ou promesse à l'égard de ces produits. Aucuns termes ou conditions autres que celles énoncées ici, ni aucun contrat ou accord, oral ou écrit, censé modifier cette garantie limitée n'engagent LX Hausys, à moins d'avoir été rédigé et signé par un employé autorisé LX Hausys.

9. Les lois, codes de construction et de sécurité régissant la conception, l'ingénierie et la construction d'installations varient considérablement. LX Hausys n'assume aucune responsabilité ou obligation en ce qui concerne la sélection des produits pour l'installation ou la conception, l'ingénierie et la construction de l'installation.

10. Cette garantie est soumise à la condition de la fourniture du produit mentionné ci-dessus par un fournisseur HIMACS agréé LX Hausys.

\*Le présent document publié perdra sa validité dès lors qu'un nouveau sera publié.



## **LX Hausys Europe GmbH**

Siège social européen :  
LX Hausys Europe GmbH  
Lyoner Str. 15  
60528 Francfort  
Allemagne  
info@himacs.eu  
www.himacs.eu